

Au Collège communal /
Collège des Bourgmestre et Echevins
A l'attention du Service population

Aux sociétés informatiques

Votre correspondant

Z. Borakis

T

02 518 20 98

Votre référence

Annexes

E-mail

Zisso.borakis@rrn.fgov.be

F

02 518 25 98

Notre référence

III/32/2517/14

Bruxelles

28 -11- 2014

Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. –
Chapitre 19bis : Capacité juridique. – TI 113 – Ajout de codes.

Mesdames,

Messieurs,

Par le biais de la note du 15 mai 2014, comme référencée ci-dessus, les nouvelles instructions ont été communiquées pour la mise à jour au Registre national des TI 111 (Statut de la personne représentée ou assistée) et 113 (Personne qui représente ou assiste), suite à la loi du 17 mars 2013 (M.B. du 14 juin 2013) réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine.

En application de la loi du 12 mai 2014 (M.B. du 19 mai 2014) portant modification et coordination de diverses lois en matière de Justice (II), les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er septembre 2014.

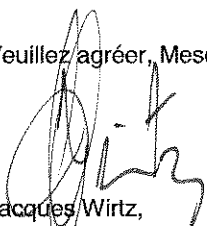
Afin de pouvoir enregistrer ces informations d'une manière correcte dans les dossiers du Registre national, des codes supplémentaires seront ajoutés au TI 113, partie III, concernant les mineurs non émancipés :

- Code qui indique le statut de la personne qui représente : 23 – personne qui a le droit de garde : numéro du Registre national ou nom et adresse.
- Justification de l'information :
Code 7 – tribunal de première instance
Code 8 – tribunal de la famille.

Les instructions pour la tenue à jour des informations au TI 113 seront adaptées en ce sens.

L'adaptation des programmes sera opérationnelle le mercredi 3 décembre 2014.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Wirtz,
Directeur général a.i.